

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBSIDES POUR LES ACTIVITES
 RECURRENTES 2015-1 (en abrégé : « RECUR »)**

Décisions de la commission du 14 novembre 2014

Diffusion

Didier LAMBERT, Vice-Recteur, Président du Conseil des Affaires sociales et étudiantes
 Michel TAVERNE, Directeur de l'Administration des Affaires étudiantes

Aux membres de la commission :

Membres du personnel : Véronique Eeckhoudt, vice rectorat ; Marie Bruneel, Loge ; Bernard Dehan, Aide ; Fanny Simon, Aide ; Florence Vanderstichelen, Aide et Présidente

Membres étudiants : Steve Mpotu, CGEI ; Antoine Billard, organe LLN Aurélien organe de Woluwé ; Benoit Peeters, AGL(absent aux deux séances) ; Dorian Stoefs, Fédé ; Mikaël Genicot, GCL.

Frédéric BLONDEAU, UCL-Culture
 Jean-Jacques DEHENEFFE, Service des sports

Le site Web de l'AGL

1. Activités 2014 concernées et calendrier d'attribution

Le budget « subsides aux activités récurrentes » disponible pour l'année 2015 est de 43.500€.

Pour l'année civile 2015, il n'y a pas eu de nouvelles demandes d'introduction de dossiers, dès lors, les activités concernées sont au nombre de 9 :

4 activités se déroulant entre le 01/01 et le 30/06/2015 : le Welcome Spring festival du Kot-é-Rythmes, l'Open Jazz Festival du Kot Certino, le Festival Universatil du TUL, le circokot pour les midi minuit de la jonglerue et le Courant d'air.

2 Activités se déroulent toute l'année :

- Le Festival Mozaïque se déroule sur les deux quadrimestres
- L'activité du Courant d'air se déroule toute l'année.

Il a été demandé aux 6 groupes concernés d'introduire leur demande avant le 31/10/2014

La Commission a examiné ces 6 demandes le 14 novembre 2014. 18.400€ ont été attribués.

3 activités se déroulent entre le 01/07 et le 31/12/2015 : le Medin'Alma du CSE Lew ; 24h vélo du CSE (facette animation) et le Welcome du Support kot.

Un courrier sera adressé à ces 3 groupes au début du mois de février 2015 pour leur rappeler les démarches à suivre pour l'introduction de leur dossier.

La Commission examinera ces dossiers en mars 2015

	Groupe	Activité	11	12	13	14	Ddé15	Attri 15
1	Kot certino	Open JAZZ Festival	800€	800€	1.000 €	1.500€	1.500	1.500
2	Kot-é-rythme	Welcome spring	2.000€	2.000€	2.000 €	1.500€	2.500	2.000
3	Lever du rideau	MoZaïk	1.000€	1.000€	1.000 €	2.400€	3.000	2.400
4	Kot courant d'air	Courant d'air	9.500€	9.500€	9.500 €	8.000€	10.000	9.000
5	TUL	Universatil	1.200€	1.200€	1.500 €	1.500€	1.500	1.500
6	Circokot	Midi minuit ionglerue				1.250€	2.000	2.000
7	CSE woluwé	Madin'alma	6.000€	10.000€	10.000 €	9.000 €		
8	Support kot	Welcome day et Night		0€	1.000 €	750 €		
9	CSE LLN	24h vélo	26.000€	23.000€	23.000 €	20.000€		
			46.500€	47.500€	49.000 €	45.900€		

2. Détail des attributions 2015/1

L'Open Jazz Festival du Kot Certino reçoit 1.500€

1.200€ seront versés en février 2015. Le solde sera versé à la remise d'un rapport qualitatif et financier à remettre pour le 30 juin 2015 au plus tard.

Le Welcome Spring festival du Kot-é-Rythmes reçoit 2.000€.

1.600€ seront versés en février 2015. Le solde sera versé à la remise d'un rapport qualitatif et financier à remettre pour le 30 juin 2015 au plus tard.

Le Festival Mozaïk du Lever du Rideau reçoit 2.400€ pour les deux festivals

1.400€ seront versés en février 2015 et 200€ à la remise d'un rapport qualitatif et financier du festival d'avril 2015 à remettre pour le 30 juin 2015 au plus tard. 600€ seront versés en septembre 2014 et le solde de 200€ sera versé à la remise d'un rapport qualitatif et financier du festival de novembre 2015.

Le Courant d'air reçoit 9.000€.

Le loyer d'une valeur approximative de 4.100€ est payé par ce subside directement sur le compte du Service des logements. 4.000€ seront payés en janvier 2015. Le solde sera versé à la remise d'un rapport qualitatif et financier en décembre 2015.

Le Festival Universatil du TUL, reçoit 1.500€

1.200€ seront versés en février 2015. Le solde sera versé à la remise d'un rapport qualitatif et financier à remettre pour le 30 juin 2015 au plus tard.

Le circokot pour les midi minuit de la jonglerue reçoit 2.000€

1.600€ seront versés en février 2015. Le solde sera versé à la remise d'un rapport qualitatif et financier à remettre pour le 30 juin 2015 au plus tard.

3. Recommandations de la commission

La commission constate que certains collectifs ont des difficultés à se projeter et donc à définir un budget. Cette difficulté est encore accrue pour les 6 activités du 1^{er} quadrimestre ou pour les activités organisées sur l'année car le dossier doit être remis par l'équipe précédente.

Un échange permet de dégager la piste suivante qui est proposée au CASE.

1. La commission récur prend des décisions pour trois années
Elle peut décider d'un montant différent pour chacune de ces trois années.
Les montants pourraient être revus en cas de modification du budget octroyé à la commission.
Cette nouvelle pratique prendrait court en novembre 2015 pour les années civiles 16,17 et 18.
De nouveaux projets relatifs à cette catégorie devraient être rentrés à cette date.
2. Les montants décidés seront payés en deux tranches : 80% avant l'activité, pour les activités annuelles : 40% à chaque quadrimestre et 20% sur base de justificatifs c'est-à-dire un rapport d'activité et des comptes. et 20% de soldes. Un seul rappel sera effectué avant l'échéance de remise des rapports. Si les rapports ne sont pas remis à temps, le subside est perdu pour l'organisateur.
3. Le formulaire doit être revu, l'Organe fera une proposition.
4. La temporalité se calque sur celle adoptée par la commission des subsides structurels de l'Organe qui prend également des décisions portant sur trois années.

Florence Vanderstichelen,
Présidente